

RESEAU DES SCIENCES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES D'ECOFOR

**COLLOQUE**  
**« APPROCHES TERRITORIALISEES DES USAGES DE LA FORET »**

12 janvier 2017 | 8h45 - 17h

UIC-P Espaces Congrès

16 rue Jean Rey, 75015 Paris

**RECUEIL DES RESUMES**



## Sommaire

<b>CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 1 - BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FORESTIERS DANS LES TERRITOIRES</b>	<b>4</b>
DES CHAUFFERIES BOIS COLLECTIVES AUX BIORAFFINERIES : QUELLE TERRITORIALISATION DE LA BIOÉCONOMIE ? <i>Jean-Marc CALLOIS</i>	5
LES FORÊTS DANS DES TERRITOIRES AGRICOLES : NOUVEAUX ATOUTS D'UNE RELATION BÉNÉFIQUE <i>Marc DECONCHAT</i>	6
SUCCESSIONS SOCIOÉCONOMIQUES SUR L'ESPACE DU MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE <i>Stephane ESPARON, Jean-Paul GUYON</i>	7
UNE APPROCHE DE L'ADAPTABILITÉ DES FORÊTS DU MONT VENTOUX : DES SCÉNARIOS POSSIBLES <i>Pablo ANDRES-DOMENECH, Florence COURDIER, Hendrick DAVI, François LEFEBVRE, Anne STENGER, Laetitia TUFFERY</i>	8
REPENSER LES TERRITOIRES DU BOIS ÉNERGIE <i>Jeffrey DEHEZ</i>	9
CIRCUITS DE PROXIMITÉ DU BOIS : ANALYSES DE CAS DANS 3 PNR DE MONTAGNE <i>Christophe CHAUVIN</i>	10
<b>SESSION PARALLÈLE 1.A - BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES FORESTIERS DANS LES TERRITOIRES (SUITE)</b>	<b>11</b>
QUELLE VALORISATION FORESTIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ? <i>Etienne POURCHER</i>	12
PRÉFÉRENCES POUR LES ESPACES VERTS URBAINS ET LES FORÊTS PÉRI-URBAINES : UNE ANALYSE DES CHOIX RÉSIDENTIELS DÉCLARÉS <i>Jens ABILDTRUP, Serge GARCIA, Gengyang TU</i>	13
LA FORÊT DE MOULIÈRE (VIENNE) : UNE RESSOURCE TERRITORIALE A MIEUX VALORISER DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS <i>Mohamed TAABNI</i>	14
LE BOIS-ÉNERGIE COLLECTIF ET INDUSTRIEL : LES TERRITOIRES ET LEUR RESSOURCE FORESTIÈRE AU COEUR DES ENJEUX <i>Clarisse FISCHER, Henri HUSSON, Elodie PAYEN</i>	15
MODÉLISATION ET CARTOGRAPHIE DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LES FORÊTS EN LORRAINE : SERVICES RÉCRÉATIFS ET PROTECTION D'EAU <i>Jens ABILDTRUP</i>	16
<b>SESSION PARALLÈLE 1. B - LA FORÊT SOURCE DE TENSIONS DANS LES TERRITOIRES</b>	<b>17</b>
LA PLANOISE, UN MASSIF FORESTIER AUX ENJEUX TERRITORIAUX RÉACTUALISÉS <i>Patrice NOTTEGHEM</i>	18
FAIRE TERRITOIRE DANS LES BAUGES : LA FORÊT, UN PIVOT À LA CROISÉE DE DIVERSES REPRÉSENTATIONS DU MASSIF <i>Justine LE QUILLEUC, Pierre PACCARD</i>	19
LE CONFLIT DE LA GESTION FORESTIÈRE ENTRE LA SOUTENABILITÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET LA SUBSISTANCE DE LA POPULATION LOCALE: ÉTUDE DE CAS DE ITEIMIA-TUNISIE <i>Mariam KHALFAOUI</i>	20
DIALOGUE EN TROIS ACTES: PALABRES SUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS ENTRE LA FNCOFOR ET FNE <i>Julie MARSAUD, Alain LESTURGEZ</i>	21
INITIATIVES CITOYENNES DANS LE MASSIF DE MORMAL (NORD) <i>Violette PLATTEAU</i>	22

<b>SESSION PARALLÈLE 2.A - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS INNOVANTS POUR LA FORÊT</b>	<b>23</b>
LA FORÊT COMMUNAUTAIRE D'OKU (NORD-OUEST CAMEROUN): GESTION D'UN TERRITOIRE FORESTIER TRADITIONNEL DANS UN MONDE EN MUTATION	24
<i>Philippe LE GALL, Shey Wilfred MBUNDA, Fogoh John MUAFOR, Matthieu SALPETEUR</i>	
LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER, ORGANISATEUR DE TERRITOIRE	25
<i>François DIDOLOT, Julie THOMAS</i>	
UNE NOUVELLE APPROCHE TERRITORIALE POUR GÉRER LES PETITES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES	26
<i>Yves POSS</i>	
UNE APPROCHE OCR SUR LES CONCESSIONS FORESTIÈRES AFRICAINES	27
<i>Emmanuel GROUDEL</i>	
COOPÉRATION FORESTIÈRE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	28
<i>Jean SIONNEAU, Stéphane VIEBAN, Cécile GOUBE</i>	
<b>SESSION PARALLÈLE 2.B - LA FORÊT SOURCE DE TENSIONS DANS LES TERRITOIRES (SUITE)</b>	<b>29</b>
FAIRE DE LA FORÊT UN TERRITOIRE : LA PROMOTION DU DISTILLÉ D'AGAVE SAUVAGE « RAICILLA » DANS L'OUEST MEXICAIN	30
<i>Anouck BESSY</i>	
LA CULTURE DE LA HAIE COMME CONDITION À L'AGRO-FORESTERIE	31
<i>Christophe BATICLE</i>	
VERS UNE POLITIQUE FORESTIÈRE ET ÉCOLOGIQUE CONÇUE PAR BASSINS ÉCOGÉOGRAPHIQUES	32
<i>Jean BONNIER</i>	
ENTRE PROFANE ET SACRÉ, ARBRES ET FORÊTS À TIMOR-LESTE	33
<i>Dominique GUILLAUD, Laure EMPERAIRE, Brunna CRESPI</i>	
<b>SESSION PARALLÈLE 3.A - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS INNOVANTS POUR LA FORÊT (SUITE)</b>	<b>34</b>
LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION : EXEMPLE DE PROJET TERRITORIAL INITIÉ EN FORÊT DOMANIALE	35
<i>Christèle GERNIGON</i>	
VALORISER LA FORÊT DANS LES ESPACES PROTÉGÉS : UN PARTENARIAT ENTRE LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET L'ONF	36
<i>Pierre PACCARD, Patrice MENGIN-LECREULX</i>	
<b>SESSION PARALLÈLE 3.B - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS INNOVANTS POUR LA FORÊT (SUITE)</b>	<b>37</b>
DES TERRITOIRES POUR LA FILIÈRE BOIS ? RECOMPOSITIONS SPATIALES ENTRE INNOVATION ET RECOURS PATRIMONIAL	38
<i>Jonathan LENGLET</i>	
LA FORÊT ET SES USAGES : QUELLE PRISE EN COMPTE DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE ?	39
<i>Robin CHALOT</i>	
<b>CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 2 - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS INNOVANTS POUR LA FORÊT (SUITE ET FIN)</b>	<b>40</b>
LA MÉTHODE PECT-IN : PLAN D'EXPLOITATION CONCERTÉE TERRITORIAL INCLUANT FORÊTS PRIVÉES ET PUBLIQUES	41
<i>Francis DE MOROGUES</i>	
POURQUOI LA POLITIQUE FORESTIÈRE NE VEUT PAS DU TERRITOIRE... DOIT-ON Y REMÉDIER...ET COMMENT ?	42
<i>Arnaud SERGENT</i>	
LA GOUVERNANCE TERRITORIALE : LE CHOIX INNOVANT DES COMMUNES FORESTIÈRES	43
<i>Anne GALIBERT</i>	

**CONFERENCE PLENIERE 1 - BIENS ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES  
FORESTIERS DANS LES TERRITOIRES**

## **Des chaufferies bois collectives aux bioraffineries : quelle territorialisation de la bioéconomie ?**

Jean-Marc CALLOIS

Directeur du département Territoires, Irstea

Le développement de la bioéconomie fait désormais partie des objectifs prioritaires des politiques industrielles et de recherche de nombreux pays. La notion de bioéconomie s'insère assez naturellement dans les travaux sur le développement territorial, qui appréhendent les territoires au travers des interactions entre des ressources et des acteurs plus ou moins ancrés géographiquement. La quantité d'énergie perdue sous forme de chaleur dans les processus de transport ou de transformation (plus du tiers de l'énergie primaire produite) ne peut que plaider pour une optimisation fine de la production locale d'énergie, qui peut de surcroît être source de nouveaux emplois pour les territoires concernés. Il existe une littérature croissante qui fournit des études de cas de territoires ayant adopté une démarche volontariste relevant de la bioéconomie territoriale, souvent dans une recherche d'augmentation de l'autonomie énergétique du territoire, et d'économie circulaire. L'objectif de cette communication est d'analyser dans quelle mesure il est pertinent de promouvoir un modèle de développement territorial basé sur la bioéconomie, par opposition au déploiement de filières industrielles recherchant les économies d'échelle et avec moins de retombées directes sur les territoires fournissant la ressource. Pour étudier le dilemme entre maillage territorial de petites unités de bois-énergie et bioraffineries de grande taille et mieux analyser les facteurs de développement de la bioéconomie, nous proposons un modèle microéconomique prenant en compte des facteurs institutionnels. Nous modélisons des entreprises arbitrant entre deux types de technologie : une technologie « à fortes économies d'échelles » (fort coût fixe, faible coût variable, correspondant au modèle de la bioraffinerie), et une technologie « à faibles économie d'échelles » (qui correspond à un modèle « d'autonomie territoriale »). Le choix entre les technologies se fait en fonction de l'accès à la ressource (possédée par des exploitants agricoles ou forestiers), la répartition spatiale de la demande, et les politiques incitatives menées par les collectivités locales. Les propriétaires forestiers se caractérisent par une plus ou moins grande capacité à s'organiser pour acquérir un pouvoir de marché mais aussi réduire les coûts de transaction avec les industries. On recherche alors des équilibres spatiaux, se caractérisant par des implantations d'entreprises pour lesquelles aucun changement de technologie ne peut augmenter le profit des unités industrielles en place. Les résultats montrent que les coûts de transaction entre industriels et propriétaires sont une variable clé qui détermine la situation d'équilibre : implantation ou non d'entreprises, organisation collective des propriétaires versus négociation directe des firmes avec les propriétaires, bioraffinerie versus petites chaufferies. Ces résultats théoriques sont ensuite confrontés aux données existantes sur le développement du bois-énergie en France. La capacité d'organisation des propriétaires est mesurée à partir de données sur les démarches collectives en forêt privée et par des indicateurs de capital social. On trouve la relation attendue entre présence de chaufferies et capacité d'organisation. L'ensemble de ces éléments suggèrent qu'il est utile de promouvoir les démarches territoriales en faveur de la bioéconomie, sources à la fois de possibilités d'emplois locaux, de plus grande activité sociale de gestion plus durable des espaces forestiers.

## Les forêts dans des territoires agricoles : nouveaux atouts d'une relation bénéfique

Marc DECONCHAT

UMR Dynamiques Forestières dans l'Espace Rural (DYNAFOR), Inra

Différents types d'espaces boisés sont présents dans de nombreux paysages à dominante agricole en France et en Europe tempérée. Ces forêts, au sens large incluant bois, bosquets et plantations, sont en interaction étroite avec les activités agricoles, de culture ou d'élevage. Il peut s'agir d'interactions socio-techniques entre acteurs et ressources lorsque des agriculteurs possèdent, gèrent ou utilisent des portions de forêt, des interactions biophysiques entre ressources quand l'activité agricole est influencée par la proximité des forêts, mais aussi des interactions sociales entre acteurs agriculteurs et forestiers. Etudier ces relations est crucial pour aider à concevoir des territoires ruraux valorisant au mieux et de façon durable l'ensemble de leurs ressources, agricoles et forestières, et des services qui y sont liés. A partir de plusieurs exemples de travaux récents interdisciplinaires, la présentation montre comment ces interactions peuvent être étudiées, comment elles influent sur des propriétés clés des territoires et comment on pourrait mieux les valoriser. Ainsi, des services écosystémiques potentiels de régulation des ravageurs agricoles sont soutenus par certaines composantes des forêts, au niveau de leurs lisières ; les produits forestiers divers peuvent contribuer significativement aux activités agricoles ; des études anthropologiques montrent par ailleurs en quoi la gestion de ces forêts ne peut être dissociée des usages et représentations collectives et individuelles qu'en ont les habitants ; enfin, les possibilités d'évaluer les rôles des espaces boisés dans des projets territoriaux par des analyses multi-critères qualitatives se développent. Des démarches se mettent en place pour valoriser des interactions entre agriculture et forêt à un niveau territorial, par exemple en élaborant de nouvelles filières de produits bois forestiers et agroforestiers (piquet, litière, bûches par exemple) au bénéfice de l'agriculture et de la forêt, dans différents secteurs de l'économie. Ces exemples soulignent combien la séparation entre forêt et agriculture dans bien des régions est artificielle et mériterait d'être remise en cause dans les projets d'aménagement des territoires. La foresterie tout comme l'agriculture, et d'autres activités humaines, tireraient un bénéfice à mieux coordonner leurs objectifs et leurs actions.

## Successions socioéconomiques sur l'espace du massif des Landes de Gascogne

Stephane ESPARON<sup>1</sup>, Jean-Paul GUYON<sup>2</sup>

<sup>1</sup>École Nationale supérieure des sciences Agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)  
Doctorant au groupe de recherche en économie théorique et Appliquée (GRETHA), Université de Bordeaux

<sup>2</sup>École Nationale supérieure des sciences Agronomiques de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)

Les tempêtes de 1999 et 2009 ont fortement impacté le massif des Landes de Gascogne. Par la même, ces phénomènes ont soulevé une multitude d'interrogations. Est-ce que le pin maritime est adapté à cet environnement ? Est-ce que cette filière industrielle est adaptée aux changements qui arrivent ? Que se passera-t-il si (lorsque) une autre catastrophe survient (surviendra) ? La somme de ces questions soulève un climat d'incertitude qui, au-delà des doutes sur la disponibilité future de la ressource en bois, interpelle plus gravement la capacité même de ce système industriel territorialisé à durer dans le temps. De fait, il est nécessaire de garder à l'esprit qu'au regard de l'histoire, ce massif forestier est jeune. Il a émergé de la main de l'homme pour les besoins de l'homme. Et aujourd'hui, l'industrie qui entretient le massif se pose beaucoup de questions. Mais concrètement, cette industrie telle qu'elle existe aujourd'hui depuis quand existe elle ? A-t-il existé d'autres systèmes socioéconomiques dépendants de la ressource forestière sur l'espace délimité par le triangle landais ? En vérité, ces systèmes socioéconomiques ont largement été racontés par des auteurs reconnus tels que J. Sargos, J. Parde, L. Papy ou encore A. Larroquette. L'intension de notre contribution n'est pas de paraphraser ce qui a déjà été abondamment et bien fait. Mais sur la base d'une étude bibliographique, nous nous focalisons sur les facteurs qui ont joué un rôle aux interfaces des 3 systèmes socioéconomiques dominants sur l'espace landais (le système agrosylvopastoral, le système résinier, le système ligno-forestier). Via notre lecture portant sur la période 1700-2009, 5 facteurs majeurs en ressortent : la décision politique, le marché économique, le système législatif, les mouvements sociaux et les événements climatiques. La vision holistique de ces systèmes landais (espace, acteurs, activités) met en évidence son caractère dynamique et évolutif, voire évolutionniste. Par ailleurs, l'angle d'observation que propose ce travail laisse penser qu'un système basé sur la valorisation de la chimie verte de la ressource émerge peut-être déjà.

## Une approche de l'adaptabilité des forêts du Mont Ventoux : Des scénarios possibles

Pablo ANDRES-DOMENECH<sup>1</sup>, Florence COURDIER<sup>2</sup>, Hendrick DAVI<sup>2</sup>, François LEFEBVRE<sup>2</sup>, Anne STENGER<sup>1</sup>,  
Laetitia TUFFERY<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Laboratoire d'économie forestière (LEF), AgroParisTech-Inra

<sup>2</sup>URFM Ecologie des Forêts Méditerranéennes, Inra

Les forêts méditerranéennes sont des systèmes socio-écologiques complexes qui fournissent de multiples biens et services. Penser les options de gestion pour l'adaptation dans le contexte du changement global et des incertitudes connexes exige un nouveau paradigme, appelant à se concentrer sur les déterminants des trajectoires du système plutôt qu'à chercher à prédire son état futur. Dans le cadre du projet INFORMED<sup>(1)</sup>, notre travail pluridisciplinaire vise à identifier et étudier les mécanismes de base et leurs interactions qui déterminent la trajectoire du système socio-écologique. Le territoire d'étude est ici le futur Parc Naturel Régional (PNR) du Mont Ventoux et son écosystème forestier méditerranéen-alpin. Ces forêts se caractérisent par (i) une gestion multifonctionnelle et l'inscription dans le programme Man & Biosphère, (ii) une grande diversité écologique dans un environnement hétérogène et contraint, (iii) une forte dynamique d'expansion ou de régression selon les espèces et selon les zones du territoire, (iv) des impacts climatiques récents qui questionnent les stratégies de gestion. Afin d'étudier différentes trajectoires possibles du système socio-écologique, chercheurs et acteurs locaux co-construisent des scénarios de réponse aux changements globaux. Deux scénarios régionalisés de changement climatique, basés sur RCP 4.5 et RCP 8.5, sont combinés à des options de gestion adaptative et d'usage de la forêt définies localement pour étudier la réponse de trois services écosystémiques. Un scénario de référence décrit la situation « business as usual » et d'autres scénarios sont conçus pour décrire les approches de gestion orientées vers le bois-énergie, le bois d'œuvre ou la protection de la biodiversité. Les projections sont réalisées pour les horizons 2030, 2050 et 2100. À partir du cadre précisé par les scénarios, deux voies d'analyses sont ensuite définies afin d'évaluer les stratégies de gestion d'adaptation des forêts, de la politique et des options de gouvernance selon leur(s) impact(s) attendu(s) sur la résilience des systèmes à l'échelle du PNR du Mont Ventoux. Dans un premier temps nous évaluons la trajectoire écologique des écosystèmes forestiers, selon nos différents scénarios de gestion, grâce à une modélisation fonctionnelle basée sur les processus. Dans un second temps, nous traduisons les trajectoires écologiques en trajectoires de services, soit par modélisation fonctionnelle soit par probabilité de transition. Puis nous évaluons les meilleures pratiques, tant en termes financiers qu'économiques, par la méthode des coûts de l'inaction (Bottalico et al., 2016<sup>(2)</sup>) associés à ces différents scénarios. Pour réaliser ce travail nous nous basons sur la classification des services écosystémiques proposée par le CICES (Common International Classification of Ecosystem Services) pour sélectionner les plus pertinents au regard de l'écosystème forestier du Mont Ventoux. Les services retenus dans ce travail sont : la production de bois d'œuvre/bois-énergie, l'érosion du sol, le stockage/séquestration de carbone, la qualité des habitats et les services récréatifs. Ainsi, nous réalisons l'évaluation économique grâce à l'implémentation de modèles écologiques fonctionnels basés sur des données géolocalisées et aux scénarios narratifs qui déterminent les projections d'évolution de l'occupation du sol de la zone d'étude pour les trois horizons temporels considérés.

<sup>(1)</sup> Integrated research on FOrest Resilience and Management in the mEDiterranean ([www6.inra.fr/informed-foresterra\\_eng](http://www6.inra.fr/informed-foresterra_eng))

<sup>(2)</sup> Bottalico F, Pesola L, Vizzarri M, Antonello L, Barbati A, Chirici G, Corona P, Cullotta S, Garfi V, Giannico V, Laforteza R, Lombardi F, Marchetti M, Nocentini S, Riccioli F, Travaglini D, Sallustio L. Modeling the influence of alternative forest management scenarios on wood production and carbon storage: A case study in the Mediterranean region, *Environ Res.* 2016, 14472-87.



## Repenser les territoires du bois énergie

Jeoffrey DEHEZ

Unité Environnement, Territoire et Infrastructure (ETBX), Irstea Bordeaux

Le bois énergie (BE) est souvent présenté comme une activité aux vertus multiples, tant sur le plan environnemental que territorial. Nombre de ses bénéfices reposeraient en théorie sur les atouts d'un approvisionnement court permettant, entre autres, de réduire l'impact de la production tout en garantissant le caractère local des retombées économiques. Les perspectives sont d'autant plus séduisantes que la ressource (au niveau national) apparaît abondante, eu égard aux données des derniers inventaires forestiers. Lors de nos précédentes investigations (menées dans le Sud-Ouest de la France), nous avons pu montrer que la dimension territoriale du BE était loin d'être acquise, qu'elle s'appuyait sur la constitution de ressources spécifiques humaines et sociales et qu'elle s'accommodait modérément de certains impératifs de la transition énergétique. Dans ce travail, nous poursuivons notre réflexion et tentons de gagner en généralité en confrontant nos résultats avec des expériences tirées d'autres régions, en France aussi bien qu'à l'étranger. Notre cadre analytique réside toujours dans un couplage entre les approches de la proximité d'une part et la double distinction actif/ressource – générique/spécifique, d'autre part. Cette nouvelle étape conforte et affine nos précédentes hypothèses. La proximité (géographique) à la matière première ne constitue assurément pas une condition nécessaire et suffisante à la création de projets à base de BE. Les trajectoires de développement territorial sont variées et ne se distinguent pas sur des critères univoques tels que la disponibilité de la ressource, la taille des équipements ou leur usage (industriel, tertiaire, rural, urbain). Dans certaines situations, nous montrons que le critère de l'approvisionnement local peut même être relâché. Quant à la dimension temporelle, si elle reste une donnée incontournable, elle ne saurait se réduire à une vision linéaire et déterministe. L'ensemble de ces éléments nous invite à réfléchir à de nouvelles façons de qualifier le caractère territorial du bois énergie.

## Circuits de proximité du bois : analyses de cas dans 3 PNR de montagne

Christophe CHAUVIN

UR EMGR - Ecosystèmes Montagnards, IRSTEA

Les territoires souhaitent une relocalisation de l'économie forestière, s'appuyant sur le bois-énergie et le développement de nouvelles techniques de construction-bois. Cependant la valorisation locale du bois, dans le respect des autres services offerts par la forêt, se heurte au cloisonnement des chaînes d'exploitation, de transformation et de commercialisation du bois. Une enquête a donc été menée sur des chaînes utilisant du bois local existant dans trois PNR de montagne (Bauges, Chartreuse, Pilat) afin d'en comprendre le fonctionnement et d'en évaluer la durabilité, la capacité à répondre à des demandes en services non-bois (qualité écologique et paysagère), et de là la transposabilité sur d'autres territoires. La contribution détaille la méthodologie et les résultats de cette approche de la filière-bois, menée sous l'angle d'une approche combinant étude des processus de valuation et des modalités de proximités. Afin de saisir la valorisation du bois local sur un marché dominé par les bois dits du Nord, cette contribution compare différentes expérimentations, référant soit aux modèles de qualité territorialisée (AOC, marque commerciale, labels...) comparables au domaine forestier, soit à des formes organisationnelles ad hoc (autour d'une chaufferie ou d'un acteur nodal : scierie, lieu de stockage, etc.). Ces organisations ou chaînes permettent de suivre une diversité de dispositifs de valorisation du bois. La contribution vise à éclairer les processus par lesquels la valeur ajoutée du bois se construit sur la notion de local face aux logiques sectorielles privilégiées par certains acteurs. Notre proposition envisage de combiner dimensions spatiale et institutionnelle avec les processus, jusqu'ici peu pris en compte, de valuation de la ressource. La valuation concerne l'articulation des moyens et des fins comme un « processus temporel continu d'organisation des activités en une unité coordonnée (co-ordinated) et coordinatrice (co-ordinating) » (Dewey 2008). On utilise aussi la notion voisine d'économisation, processus selon lequel certaines caractéristiques d'un objet deviennent économiques : cette mise en économie construit le périmètre d'action par un agencement d'artefacts et d'acteurs humains (Muniesa, Millo, et Callon 2007). C'est ce périmètre que nous souhaitons investiguer. Pour appuyer notre proposition, nous analyserons différentes expérimentations de valuation au sein des circuits de transformation du bois. Nous examinerons comment les acteurs, qui décrivent la ressource comme insuffisamment valorisée, lui insufflent une valeur en créant des dispositifs originaux comme des labels ou des agencements spécifiques. L'entrée en scène de ces dispositifs aligne la notion de valeur sur celle du périmètre d'action et sur la territorialité de la ressource.

**SESSION PARALLELE 1.A - BIENS ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES  
FORESTIERS DANS LES TERRITOIRES (SUITE)**

## Quelle valorisation forestière pour le développement des territoires?

Etienne POURCHER

EP Conseil et Stratégie

Tout semble profitable à la forêt et au bois actuellement : puits de carbone, source d'énergie renouvelable, matériau innovant, source de loisirs... Pour autant les territoires forestiers ne semblent pas en retirer un avantage substantiel. La France, avec l'une des plus grandes forêts d'Europe accuse un déficit commercial de plus de 6 milliards d'euros dans cette filière ; les communes et régions forestières sont souvent dans les mêmes difficultés que le monde rural dans son ensemble. Comment les territoires peuvent se (ré)approprier une valeur essentielle à leur développement économique ? La forêt comme source de matière première : en France on assiste depuis au moins un siècle à une extension de la forêt et à un prélèvement insuffisant; si la matière ne manque pas (matière première ligneuse, éléments pour la chimie végétale, biomasse...) dans les territoires la production de matière première se fait sans développement économique à forte valeur ajoutée (la matière est exportée pour être valorisée ailleurs). La recherche, l'innovation, le développement doivent pouvoir irriguer les territoires forestiers. Il nous faut inventer un nouveau modèle plus intégré et efficient de développement de la filière. Pour l'avenir, les enjeux seront la création de valeur ajoutée, l'innovation et, in fine, les créations d'emplois à partir d'une matière première enracinée dans le territoire et non délocalisable. Plusieurs pistes sont envisageables comme l'élaboration d'une stratégie nationale partagée à travers plan national forêt bois (PNFB) issu de la LAAF et ses déclinaisons régionales. Nous devons d'ors et déjà nous inscrire dans une perspective de mutation sans précédent qui inscrira les besoins en bois non plus seulement en terme de grumes et bois ronds de certaines essences aujourd'hui privilégiées, mais en termes de matière ligneuse. Le prototypage rapide, la strato-conception, l'usage des technologies de thermocollage ou des imprimantes 3D permettent d'entrevoir une révolution technologique susceptible de bouleverser l'économie du secteur et de permettre la fabrication de pièces en bois non seulement pour la construction mais aussi pour l'automobile et l'aéronautique, avec des capacités de résistance sans égal. Le bois est un matériau de pointe. En matière de compétitivité, l'innovation devra être le levier principal de l'action publique, à travers tous les outils existants. La France a connu des expériences intéressantes en matière de chimie verte, de méthanol (Clamecy dès 1985 avec le pilote de démonstration de Creusot-Loire-Framatome)... Son secteur pharmaceutique peut trouver au sein de la forêt nationale des ressources génétiques fondamentales pour la recherche et les médicaments de demain... Les autres (nombreux) biens et services fournis par la forêt ne sont pas tous comptabilisés, encore moins valorisés : captation du CO<sub>2</sub>, réserve de biodiversité, (elle-même utile aux autres secteurs économiques, par exemple pollinisateurs pour l'agriculture, ...) protection des milieux – sols, eau, littoral, récréation (loisirs et santé), autres produits (plantes, fruits, champignons...). La question de la valorisation de ces autres services est essentielle aux territoires sur lesquels ils sont produits. Différentes méthodes de valorisation existent : monétisation directe (vente de bois), ou monétisation indirecte (valeur du coût économique de disparition d'un élément de biodiversité comme la chauve-souris), mécanismes de compensation (mesures compensatoires au défrichement forestier par reforestation ou compensation financière en espèces ou en financement de projets), fiscalité (bonus-malus ou taxe carbone), financements publics (missions d'intérêt général de l'ONF pour la restauration des terrains de montagne, défense incendie, gestion des dunes littorales...) vers un modèle de type PAC (droits à paiement uniques liés à une activité durable, indemnité compensatrice de handicap naturel...).

## Préférences pour les espaces verts urbains et les forêts péri-urbaines: Une analyse des choix résidentiels déclarés

Jens ABILDTRUP, Serge GARCIA, Gengyang TU

Laboratoire d'économie forestière (LEF), AgroParisTech-Inra

Dans ce travail, on évalue la valeur des espaces verts urbains et péri-urbains, spécifiquement les forêts, ainsi que leur caractère potentiel de substituts, pour la population locale sur la base de leur choix résidentiel. Dans ce but, nous avons réalisé une expérience de choix qui se base sur les compromis entre les caractéristiques des logements et les aspects environnementaux du voisinage. Le consentement à payer individuel est estimé à partir de modèles économétriques prenant en compte l'hétérogénéité des préférences (modèle à classes latentes, logit mixte). Nos résultats montrent que les espaces verts ont à la fois une valeur d'usage direct (loisirs) et une valeur d'usage indirect (vue, calme). En particulier, la valeur de la distance aux forêts péri-urbaines dépend de l'usage récréatif. Nous trouvons aussi que la possession d'un jardin privé réduit le consentement à payer pour vivre plus près d'un parc urbain. En complément de ce travail, on étudie l'influence de l'état de bonheur des individus sur leurs préférences pour ces espaces verts, toujours sur la base de leur choix résidentiel. Nous combinons cette fois-ci les données de choix résidentiels avec des données de bonheur déclarées. On montre d'abord que la prise en compte du bonheur dans nos modèles permet d'expliquer l'hétérogénéité des préférences des individus. Nous trouvons que la proximité d'un espace vert (parc ou forêt) a une valeur significative pour les individus de notre échantillon et que cette valeur diminue en fonction de la distance réelle à l'espace vert. Nous trouvons aussi que le bonheur améliore les préférences des gens pour les espaces verts à la fois en termes de distance et de vue.

## **La forêt de Moulière (Vienne) : une ressource territoriale a mieux valoriser dans les projets de développement local du nouveau périmètre de la communauté urbaine de Grand Poitiers**

Mohamed TAABNI

Laboratoire Ruralites, Université de Poitiers

La forêt domaniale de Moulière s'étend sur 4 165 ha (le plus grand massif forestier du département de la Vienne). Des bois privés et les landes du Pinail (classée réserve naturelle) lui sont contigus. L'ensemble de la forêt domaniale et ses annexes sont classés en zone Natura 2000 (ZPS) et incluses dans le réseau des trames vertes et bleues. Outre ses fonctions écologiques, c'est une source de production de bois de qualité et de revenus liés à l'adjudication de droits de chasse pour l'ONF. Forêt périurbaine, située aux portes de Poitiers et de bourgs riverains, facilement accessible elle est perçue et pratiquée par la population comme une forêt récréative, elle est bien une forêt multifonctionnelle. Se répartissant sur 9 communes intégrées dans 4 communautés de communes différentes jusqu'à décembre 2015, la forêt de Moulière, n'a pas bénéficié de projets fédérateur construit en concertation par les acteurs locaux (ONF, CPIE Seuil du Poitou, élus, associations, usagers...) aptes à lui développer une identité forte reliée à un imaginaire revisité et une appartenance territoriale. Ce partenariat des acteurs institutionnels, les associations et les usagers faciliterait et amplifierait son identification et appropriation par les riverains ainsi que la mise en place d'un plan coordonné de développement pour son insertion dans l'offre touristique et les animations locales et la création d'équipements d'accueil du public en différents points d'entrée, une meilleure conception des circuits et parcours de découvertes pédagogiques ou à thèmes, ciblant des publics diversifiés, que les 3 circuits existant depuis les années 80, situés à proximité de la Maison de la Forêt. Cette structure, en lisière de la forêt a été créée en 1991 par la commune de Montamisé. Elle est gérée par une association, c'est un lieu de découverte, d'information, d'expositions, de ventes de produits locaux et d'animation (marché de pays, salon d'artisanat, vente de sapins à Noël.). Rattachée uniquement à la commune de Montamisé (aux moyens limités), elle ne s'est pas ouverte aux autres acteurs pour évoluer vers un centre d'interprétation, ou du moins un lieu informatif et d'animations, valorisant à la fois les fonctions et richesse écologiques de Moulière, la sylviculture et le savoir faire de forestiers, l'histoire et les héritages archéologiques de cette forêt, les légendes qui y sont attachées, les pratiques et activités passées des villageois vis à vis de cette forêt. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a entraîné la création d'une nouvelle intercommunalité qui compte depuis février 2016 42 communes et réunira la communauté d'agglomération de Poitiers, les communautés de communes du Pays Chauvinois, du Pays Mélusin, de Vienne et Moulière et du Val Vert du Clain. La quasi totalité de la forêt de Moulière et ses annexes seront incluses dans le nouveau périmètre de Grand Poitiers (promu communauté urbaine avec le transfert de la compétence tourisme des communes à cette nouvelles entité de près de 240 000 habitants. Cette évolution offre une opportunité certaine pour reconsidérer la place de la forêt de Moulière en matière de loisirs de proximité, d'offre touristique par des équipements d'accueil dans les bourgs et en lisière, de calendrier d'animations, d'activités coordonnées, en direction de publics plus variés et selon les saisons. . L'ancrage territorial de cet espace forestier reste à concrétiser par un effort de communication, de concertation et de partenariat pour reconfigurer les rapports des différents acteurs au delà de leurs prérogatives et pouvoirs respectifs en vue de construire une coalition d'acteurs mobilisés pour donner une nouvelle image identitaire de la forêt de Moulière ainsi que renouveler la réflexion sur sa place dans la vie des territoires riverains. Cette communication analyse -outre les différentes expériences d'insertion de la forêt de Moulière dans l'offre de loisirs de proximité-, les causes des blocages pour une meilleure valorisation et ancrage territorial, les possibilités nouvelles et conditions de relance de projets fédérateurs de développement local plus ambitieux centrés sur cette ressource.

Mots clés : Forêt, projet de territoire, usages, loisirs, acteurs, développement local.

## Le bois-énergie collectif et industriel : les territoires et leur ressource forestière au coeur des enjeux

Clarisse FISCHER<sup>1</sup>, Elodie PAYEN<sup>1</sup>, Henri HUSSON<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Comité Interprofessionnel du Bois-énergie (CIBE)

<sup>2</sup>Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

### La forêt et le bois-énergie

Valoriser le bois sous forme d'énergie est un enjeu politique fort depuis la fin des années 90 de par ses nombreux avantages en termes environnementaux, économiques et de développement local. La forêt au côté de l'industrie forestière et la filière de bois de recyclage représentent les principales sources de combustibles pour cette filière. La forêt correspond à son plus grand potentiel de développement, en cohérence avec les autres usages du bois (bois d'œuvre et bois d'industrie). Les territoires et le bois-énergie Les territoires ont un rôle primordial à jouer en tant que gestionnaires forestiers, mais aussi aménageurs de l'espace et acteurs des politiques publiques d'échelons nationaux et régionaux liées à la forêt, l'environnement, l'énergie,.... Schémas National et Régional de Mobilisation de la Biomasse, Territoire à Energie Positive, Plans Climat Energie Air Climat ont notamment des impacts forts sur les dynamiques locales de développement du bois-énergie. Pour prendre position au mieux face à des enjeux parfois contradictoires, les territoires se doivent bénéficier des meilleurs informations et conseils de la part des chercheurs, gestionnaires et acteurs professionnels par rapport aux actualités de cette filière. Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) et son adhérent actif au sein de sa commission « Approvisionnement », le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) proposent donc une présentation de l'état d'avancement du bois-énergie collectif et industriel en France en deux temps : tout d'abord, l'état des lieux du développement et la répartition géographiques des installations collectives et industrielles (> 50 kW) et ensuite, la dynamisation de la mobilisation de la ressource forestière dans la région Aquitaine via deux outils : les appels à manifestation d'intérêt « Dynamic Bois » mis en place par l'ADEME et les Plans de Développement de Massif (PDM). Cette présentation s'organiserait en une présentation « Powerpoint » (20 minutes) suivie, si possible, d'un temps de questions/réponses.

### Présentation du CIBE

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE), est aujourd'hui reconnu comme le référent du bois-énergie sur les questionnements techniques, règlementaires, économiques et environnementaux, mais aussi comme une entité nationale garante de l'intérêt collectif et public du développement du bois énergie. Depuis 2006, Il coordonne les réflexions et les actions des acteurs pour professionnaliser les pratiques et promouvoir les chaufferies de petites à fortes puissances grâce au savoir-faire et à l'expertise des professionnels Pour en savoir plus : [www.cibe.fr](http://www.cibe.fr)

### Présentation du CNPF

Le CNPF, avec ses centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et son service R&D, l'IDF, est chargé depuis 50 ans du développement forestier en forêt privée, ce qui représente un enjeu majeur pour la filière bois en France. Le CNPF assure des missions de développement forestier auprès des propriétaires privés. Il oriente la gestion durable des forêts privées, incite le regroupement des propriétaires, conseille et informe les propriétaires forestiers par la vulgarisation de méthodes de sylviculture. Les PDM mis en place par les CRPF et soutenus par les collectivités territoriales, représentent d'excellents outils pour l'animation territoriale et, par voie de conséquence, développement forestier.

## **Modélisation et cartographie des services écosystémiques rendus par les forêts en Lorraine : services récréatifs et protection d'eau**

Jens ABILDTRUP

Laboratoire d'économie forestière (LEF), AgroParisTech-Inra

Focus on ecosystem services and increased availability of spatial dataset describing ecosystems have generated a large interest in ecosystem service mapping. Maps of ecosystem services make the spatial heterogeneity in supply of demand for ecosystem services evident and they may serve as important tools for management and spatially targeted policies. In the present study we develop an approach for mapping forest recreation and water protection services based on high-resolution data. The approach is applied to data from a recent survey of the recreational use of forests in Lorraine and econometric models of the impact of land use on water provision costs. Compared to previous mappings of the economic value of forest recreation, the present study also accounts for visitors who are not going by car, i.e. we include people walking and biking to the forests. In Lorraine car-borne visitors represent only about half of the forest visitors. We results show a very strong spatial heterogeneity in the economic value of the two services analysed. A main determinant of this heterogeneity is the distance to urban agglomerations.



**SESSION PARALLELE 1. B - LA FORET SOURCE DE TENSIONS DANS LES  
TERRITOIRES**

## La Planoise, un massif forestier aux enjeux territoriaux réactualisés

Patrice NOTTEGHEM

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Situé sur la marge méridionale du Morvan, le plateau forestier d'Antully est le siège d'enjeux déjà anciens, mais aujourd'hui renouvelés, pour deux agglomérations proches, celle d'Autun, au nord, et celle du Creusot, au sud. Le massif forestier, constitué pour l'essentiel de forêt domaniale de Planoise remplit la diversité des services économiques et sociaux reconnus et attendus d'une forêt, mais le projet d'implantation d'une importante mine de fluorine et d'une usine de concentration du minerai, au sein du massif, tient lieu de révélateur de postures territoriales. Les fonctions de la forêt sont perçues différemment selon, notamment, que l'on soit habitant du territoire autunois, auquel le massif est de longue date administrativement et culturellement rattaché, ou bien du nord de la Communauté urbaine Creusot-Montceau. Les habitants des deux territoires partagent le même intérêt pour cette forêt, en particulier quant aux usages de loisirs. Mais ceux de l'agglomération du Creusot et bon nombre des élus affichent leur inquiétude, voire leur hostilité, vis-à-vis du projet, en raison de pollutions jugées irréversibles susceptibles d'affecter l'approvisionnement en eau de leur territoire. En effet, celui-ci est dépendant depuis plus d'un siècle de réservoirs implantés au cœur du massif forestier de Planoise. Ces équipements, créés par les Établissements Schneider, pour l'alimentation humaine et les activités métallurgiques, ont historiquement permis le développement économique et urbain du Creusot, implantée dans un secteur riche en charbon mais dépourvu de ressources en eau conséquentes. Aujourd'hui, même si un autre approvisionnement est possible (mais depuis un réservoir très vulnérable du fait d'un bassin versant agricole), les réserves de Planoise sont indispensables et irremplaçables. Actuellement, la reconnaissance de la fonction protectrice de la forêt vis-à-vis des bassins versants des réservoirs est au cœur de l'argumentaire des opposants au projet, particulièrement d'une association ayant la Communauté urbaine Creusot Montceau pour territoire d'action et de bon nombre des élus. Au regard des dispositions réglementaires, c'est d'ailleurs le seul argument susceptible d'orienter la décision préfectorale autorisant ou non l'exploitation, même s'il existe d'autres arguments (atteinte à l'intégrité du massif, impact sur la biodiversité et notamment sur la continuité écologique, pollution directe de cours d'eau de qualité par les rejets de l'usine, conséquences sanitaires et économiques pour les riverains, perturbation des activités de loisirs...), thèmes davantage portés par les associations militantes de l'Autunois. Bien des élus de ce territoire sont par ailleurs peu enclins à s'opposer au projet, ni même à exprimer des inquiétudes, au nom de l'emploi. On assiste aujourd'hui à une situation paradoxale. Le territoire incluant Le Creusot, qui a profondément bouleversé son environnement depuis trois siècles (y compris en modifiant l'hydrographie locale), reconnaît aujourd'hui les vertus protectrices de la forêt pour ses ressources en eau, qu'il entend défendre. Il apparaît nettement impliqué dans la protection de la forêt alors que le territoire de l'Autunois est pourtant engagé depuis des décennies dans la préservation de la forêt, notamment la lutte contre l'enrésinement drastique du Morvan et du plateau d'Antully.

## Faire territoire dans les Bauges : la forêt, un pivot à la croisée de diverses représentations du massif

Justine LE QUILLEUC<sup>1</sup>, Pierre PACCARD<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Université Savoie Mont-Blanc

<sup>2</sup> Parc naturel régional du Massif des Bauges

La forêt confère une identité particulière au massif des Bauges : elle a contribué à la construction de ce massif comme territoire, notion que ses usages actuels permettent de réinterroger. Si elle est un élément structurant du massif tant sur le plan paysager que naturaliste (habitats patrimoniaux, habitats d'espèces, trame verte), la forêt reste une ressource économique importante pour nombre de propriétaires, certaines fêtes témoignant d'une culture forestière et d'une filière forêt-bois qui perdurent. Le massif des Bauges offre un autre visage quand il est vu « de l'extérieur », par des usagers qui n'habitent pas le massif : territoire fantasmé, il représente la nature et la liberté. Jouissant d'une situation médiane entre ses 6 villes portes, dont Chambéry et Annecy, il est fréquemment parcouru par des personnes au profil plutôt citadin, excursionnistes ou touristes, qui posent sur ses forêts un regard différent de celui de leur quotidien. Ces pratiques témoignent de relations toujours plus importantes entre le cœur rural du territoire et sa périphérie plus urbaine, mais elles peuvent également générer des incompréhensions, voire des conflits avec les professionnels de la gestion et de l'exploitation forestière. Dans l'objectif de promouvoir une gestion multifonctionnelle de la forêt, le Parc naturel régional du Massif des Bauges a souhaité mieux comprendre les ressorts de ces tensions. En partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc, une enquête portant sur la perception de la forêt a ainsi été menée (février à mai 2016) auprès des 65 Communes du Parc (taux de réponse : 41%), de 62 usagers de loisirs et de 15 professionnels de la filière forêt-bois. La synthèse de cette enquête sera présentée lors de ce colloque. En particulier, il sera montré que les analyses produites, s'attachant à caractériser les motivations de la fréquentation et les représentations de la forêt par les usagers de loisirs, donnent l'impression que le massif des Bauges est un territoire « élastique », s'approchant d'un espace à métrique réticulaire (LÉVY J., 2003). Bien qu'il n'appartienne pas à leur quotidien, ces usagers voient son paysage avec familiarité ; ils sont attachés à la présence et aux caractéristiques des forêts qu'ils fréquentent, s'y sentant chez eux par l'intimité des pratiques et des représentations qu'ils y développent. Les Bauges sont donc aussi leur territoire, avec toutes les nuances idéelles qu'il peut revêtir pour chacun d'eux, sans forcément qu'ils disposent d'ancrage quotidien. En outre, les conflits d'usages qui opposent récréationnistes et « forestiers » le sont souvent à cause de représentations erronées, la forêt étant parfois radicalement associée à une nature vivante, propriété de l'humanité tout entière. Les Bauges s'inscrivent dès lors dans cette conception de la territorialité en lien, sans discontinuité, avec les autres espaces forestiers que les urbains fréquentent (COLLIGNON B., 1996).

Références : LÉVY J., 2003, « Territoire », in Lévy J., Lussault M., 2003, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, p. 907-910 COLLIGNON B., 1996, Les Inuits. Ce qu'ils savent du territoire, Paris, l'Harmattan, coll. « Géographie et Cultures » 254 p.

## **Le conflit de la gestion forestière entre la soutenabilité des ressources naturelles et la subsistance de la population locale: Etude de Cas de Iteimia-Tunisie**

Mariam KHALFAOUI

Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF)

Les forêts de chêne liège en Tunisie fournissent une multitude de biens et services écosystémiques, mais qui sont néanmoins vulnérables aux pressions humaines et naturelles. Ces forêts, confrontées aux risques de surpâturage, d'incendies et de dépérissement, nécessitent la définition de nouvelles stratégies de gestion forestière. Cependant ces forêts, appartenant au domaine public, confèrent un droit d'usage aux populations locales. Ces populations dépendent économiquement des forêts, ce que fait que leurs revenus sont particulièrement sensibles à tout changement, mais dont les activités ont des retombées remarquables sur la forêt. La forêt Iteimia, située au nord-ouest de la Tunisie, a été choisie comme zone d'étude afin d'analyser le conflit entre les usages de la population locale et la préservation des ressources naturelles. Ce qui permettrait par ailleurs la définition de stratégie de gestion pour la préservation des ressources tenant compte de l'incidence qu'elles pourraient avoir sur la population locale. La méthodologie utilisée est basée sur le compte de production en considérant tous les coûts de production à l'exception du travail familial. Les productions issues des activités génératrices de revenus ont été évaluées au prix du marché local de l'année 2015. Les données ont été recueillies auprès de l'administration des forêts et par une enquête auprès de 34 ménages (sur un total de 85 ménages). Les revenus annuels des ménages varient entre 600\$ et 12261\$ avec une moyenne de 3236\$. Les résultats montrent que le taux de pauvreté dans la zone d'étude est de 65% en considérant le seuil de la Banque mondiale de 1,9 \$ par jour comme référence. Le revenu des activités liées à la forêt présente 54% du revenu moyen dont 39% provenant de l'emploi occasionnel pour la récolte du liège et les activités d'entretien, et 15% de la vente de divers produits collectés (champignons, myrte, bois de chauffage et glands). La production agricole est une activité déficitaire mais qui est pratiquée pour l'autoconsommation. L'élevage est la seule activité rentable (26% du revenu) et qui repose essentiellement sur le pâturage. Le pâturage contribue fortement à la réduction des coûts de l'élevage, en effet, si les ménages devaient payer pour une alimentation de remplacement (le foin) en absence du pâturage, l'élevage deviendrait non rentable pour 65% des ménages. La dépendance économique des ménages à la forêt implique des effets sur la soutenabilité des ressources forestières. Certaines de leurs activités ont une retombée positive sur la forêt, telles que le ramassage du bois de chauffage et la collecte des produits forestiers, permettant la réduction des risques d'incendies, alors que d'autres activités telles que le pâturage, ont des effets néfastes sur la régénération de la forêt. Une estimation des ressources pastorales à Iteimia montre que la production fourragère est de 655 UF/ha alors que la demande liée à l'élevage dans la zone nécessite 736 UF/ha. Toute stratégie de gestion forestière effective devrait gérer le dilemme entre la soutenabilité des ressources naturelles et la subsistance de la population locale.

## **Dialogue en trois actes: palabres sur la multifonctionnalité des forêts entre la FNCOFOR et FNE**

Julie MARSAUD<sup>1</sup>, Alain LESTURGEZ<sup>2</sup>

<sup>1</sup>France Nature Environnement

<sup>2</sup>Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR)

La place des forêts dans les territoires constitue un élément structurant des politiques d'aménagement, d'environnement et de développement (économique, touristique...). Nous proposons d'aborder à deux voix, sous la forme d'un dialogue et de l'expression croisée de nos visions et approches respectives, 3 thématiques en lien avec la multifonctionnalité des forêts : 1. Le dispositif Natura 2000 et les espaces protégés à l'épreuve des faits 2. L'intégration de la Trame Verte et Bleue dans la gestion forestière 3. Le bois énergie, de la valorisation locale à la peur du pillage. Nos positions s'expriment régulièrement dans de nombreuses instances; elles peuvent être convergentes ou divergentes, mais nous montrerons que l'expression et l'argumentation de chacun, sur des fondements légitimes et pertinents, est souvent le premier pas vers une meilleure compréhension des déterminants de pensée de l'autre, et un pré-requis à une concertation plus efficace. Le public sera invité à réagir et interagir avec les deux intervenants.

## Initiatives citoyennes dans le massif de Mormal (Nord)

Violette PLATTEAU

Mormal Patrimoine et Mormal Forêt Agir

En forêt de Mormal dans le Nord, deux associations citoyennes sont nées depuis 5 ans, une concernant la gestion de la faune sauvage et une autre la gestion forestière. Celle de la faune sauvage a notamment développé des expertises sur la population des grands cervidés et du grand gibier qui ont identifié certaines fautes de gestion ONF et de certaines sociétés de chasse (quotas excessifs, agrainage, excès de bracelets de grands cerfs, préjudice sur la pyramide des âges, domestication des sangliers, confusion d'intérêts, dérives dans la gestion des sangliers, attributions des lots de chasse, chasse au brame,...). Celle de la gestion forestière a expertisé et identifié des excès de martelages et de coupes, informé les élus et préfets, fait corriger et démanteler certaines parcelles mais a aussi analysé les ventes dont les insuccès ou difficultés commerciales. L'organisation citoyenne repose sur des réunions publiques et les réseaux sociaux ainsi que sur une médiatisation presse écrite et audio-visuelle mais aussi s'entretient avec les organisations syndicales de l'ONF et les professionnels du bois travaillant à la fois dans la forêt et dans d'autres massifs. Des expositions, conférences, débats publics, ateliers pédagogiques, rencontres et réunions politiques construisent ce dispositif et ces projets.

**SESSION PARALLELE 2.A - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS  
INNOVANTS POUR LA FORET**

## La forêt Communautaire d'Oku (Nord-Ouest Cameroun): gestion d'un territoire forestier traditionnel dans un monde en mutation

Philippe LE GALL<sup>1</sup>, Shey Wilfred MBUNDA, Fogoh John MUAFOR<sup>2</sup>, Matthieu SALPETEUR<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Institut de recherche pour le développement (IRD)

<sup>2</sup>MINFOF et LIFT Cameroun

<sup>3</sup>Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)

Les forêts tropicales humides du Bassin du Congo couvrent 280 millions d'hectares, représentant ainsi l'un des plus grands blocs forestiers du monde, après celui d'Amazonie. Au Cameroun, la diversité des forêts est amplifiée par la présence d'une dorsale volcanique, la Ligne Volcanique du Cameroun qui abrite encore des reliques de forêts montagnardes caractérisées par un taux d'endémisme très élevé. Ces forêts emblématiques sont essentiellement situées hors des réserves et parcs nationaux malgré leur intérêt biologique. Elles sont très menacées par la pression démographique dans ce qui est la région la plus peuplée d'Afrique Centrale. La dernière grande forêt afro-montagnarde du Cameroun (plus de 20 000 ha) est située sur le territoire du peuple Oku sur le Mt Kilum Ijim (ou Mt Oku) entre 2000 et 3000 m. d'altitude. Cette montagne, le deuxième sommet du Cameroun est densément peuplé, au moins 100 000 habitants qui forment le peuple Oku. Cette forêt est placée sous le contrôle de la chefferie (ou fondom) d'Oku. Elle est placée sous le statut de "forêt communautaire". Les forêts communautaires ont une place à part dans le droit camerounais et leur statut est encore sujet à discussion. La forêt d'Oku est aussi le lieu de production du "Miel Blanc d'Oku" produit qui est l'un des deux premiers produits agricoles africains à avoir reçu un label d'Indication Géographique Protégé. Les auteurs, deux membres de la chefferie Oku, un ingénieur du Ministère de la Forêt et de la Faune du Cameroun et un anthropologue détaillent les questions posées par la gestion d'un territoire forestier confronté aux pressions liées à la démographie, au développement des activités économiques. Le statut légal de cette forêt, un ensemble communautaire où seul quelques dizaines d'hectares sont placés sous la protection du classement en "Sanctuaire de la vie végétale" ou "Plant Life Sanctuary" est déjà un réel problème. Le statut même de forêt communautaire pose la question de l'entité en charge de la gestion et des modes de gestion de cette forêt. La chefferie traditionnelle a-t-elle encore les moyens de préserver cette forêt et avec quels outils? Les besoins en information et en formation sont importants. La richesse biologique de cet écosystème lié à son endémisme et ses contributions importantes au maintien de l'équilibre environnemental et économique des habitants de la montagne d'Oku invitent à répondre rapidement aux besoins liés à sa conservation.



## Le propriétaire forestier, organisateur de territoire

François DIDOLOT, Julie THOMAS

Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)

Les forêts françaises sont composées d'une mosaïque de territoires unitaires qui appartiennent à des propriétaires. Leur statut juridique, dont ceux de droit privé objets de notre réflexion, ont été organisés par le code civil, avec des limites territoriales enregistrées, mises à jour au cadastre et pouvant être matérialisées. Ces unités de bases sont concernées par différentes demandes exprimées par leurs propriétaires qui se comportent comme des consommateurs d'espace, et aussi par des utilisateurs directs des différents produits issus de la forêt comme la production de bois pour son les circuits courts ou pour l'industrie avec des entreprises ayant des demandes différentes ou concurrentes, ou indirects via des usages récréatifs ou des services écosystémiques. D'où une superposition de territoires formels ou informels s'appropriant tout ou partie de ces mêmes unités de base, voire se concurrençant entre eux. Le nombre de ceux-ci s'accroît par le simple fait de l'augmentation des critères et indicateurs de gestions durable retenus tant en France que dans l'Union européenne. Cette complexité est aggravée par le développement des différentes formes de regroupement conçues pour satisfaire des demandes, certains d'entre eux impliquant des pertes de propriété. Enfin, le développement de territoires temporaires comme ceux servant de support à des chartes forestières de territoire ou des plans de développement de massifs ne semble résoudre que partiellement les conflits. Comment le propriétaire forestier, qui est celui qui prend la décision finale, voit-il leur multiplication ? Fait-il un lien entre eux ? Entre quels éléments va-t-il réaliser ses arbitrages et sur quels principes ? Quelle acceptation du regroupement ? Quel consentement à couper pour répondre à des demandes catégorielles ? Quelles conséquences potentielles de sa perception des risques ? Les différentes enquêtes réalisées par le CNPFF via différents projets, dont le dispositif Résofop en partenariat avec Fransylva et appuyé financièrement par France bois Forêt, et celles du Ministère de l'Agriculture, permettent d'apporter des réponses à ces questions et aussi de pressentir des difficultés pour la mise en œuvre des plans régionaux forêt bois.

## Une nouvelle approche territoriale pour gérer les petites propriétés forestières

Yves POSS

AgroParisTech Clermont Ferrand, PNR de Millevaches, PNR du Livradois Forez

Pour contribuer à la mise en gestion suivie de massifs forestiers à la structure foncière éclatée, les acteurs publics pourraient convenir de favoriser un opérateur particulier, intervenant auprès des propriétaires comme prestataire de service. Celui-ci pourrait ainsi regrouper ses interventions dans les parcelles de sa clientèle: décisions de gestion, coupes set travaux, choix des entreprises, organisation des ventes, en lot bord de route ou rendu parc à bois. Les propriétaires pourraient apprécier de confier l'entretien de leur patrimoine à un acteur local. Celui-ci aurait à cœur de mériter sa réputation, garante de la pérennité de son activité. Par les relations de confiance que ce "gestionnaire" saurait établir avec des utilisateurs locaux, il contribuerait à apporter des garanties à leur approvisionnement, facilitant leur modernisation, et pouvant ainsi négocier le partage des gains en productivité. Ce gestionnaire s'attachera aussi à choisir des intervenants de proximité qui respectent dessertes, parterres de coupe, tiges en réserve et biodiversité. L'intervention d'un professionnel dans des petites propriétés pourrait contribuer à dynamiser les transferts techniques entre les chercheurs et les praticiens, et ce d'autant plus que le réseau AFORCE pourrait se décliner par région écologique, afin d'adapter aux conditions locales les changements induits par le changement climatique. Ce système nouveau devra étudier les flux de trésorerie et les modalités de rémunération des uns et des autres. Les formules qui ne se fonderaient plus exclusivement sur le volume récolté: la coupe des bois n'a plus un effet de sillage qui permette d'intégrer les désirs et les contraintes des détenteurs du droit de propriété. Cette contribution est notamment adossée au Resofop 2015, à la gouvernance des biens communs (E. Ostrom, 2010), à la gouvernance des territoires (L. Ramolino, 2015), à la crise qui vient (L. Davezies, 2012), à quelles forêts pour demain? (H. Brédif & P. Boudinot, 2001, à des procédures d'urbanisme.

## Une approche OCR sur les concessions forestières africaines

Emmanuel GROUDEL

NIMEC, IAE Caen

La concession est une forme ancienne de partenariat public-privé. C'est en fait un mode de délégation de service par lequel l'autorité concédante délègue à un tiers l'exécution d'une mission lui incombant. "Le Partenariat Public Privé a pour objectif l'optimisation de l'emploi des ressources privées et de l'activité régaliennne de l'Etat dans la conduite et l'exécution d'activités, généralement économiques et d'intérêt général" Ce que Grosdidier de Matons (2012) définit pour les concessions portuaires correspond aussi au monde forestier. A la fois économique et mode de gestion publique, la concession est une forme d'institution. L'Etat pour sa part convient des règles et modes d'exécution de la tâche et cela est transcrit à travers de conventions établies selon des conditions générales ou cahier des charges (General conditions). En fonction de cela, résultera une autorisation d'opérer : licence, permis ou franchise. Cela permet à la puissance publique de développer des infrastructures, sans mobiliser les capitaux nécessaires, s'endetter ou déséquilibrer ses finances. Sous l'égide de la FAO et d'ITTO et en collaboration avec SFB, CIFOR et le CIRAD s'est tenue à la FAO à Rome les 24 et 25 novembre 2015, une réunion intitulée : « Making forest concessions work to sustain forests, economies and livelihoods in tropical timber producing countries ». Au-delà de l'aspect délégation de service public, il s'est avéré que certaines critiques ont été formulées à l'endroit de ce type d'allocation de surfaces forestières : - Complexité de la gestion desdites concessions; - Manque de transparence sur les attributions; - Non reconnaissance des communautés locales; - Manque de contrôles... Bien-sûr les bons exemples existent et ils sont connus de tous, et c'est le cas en particulier au niveau des entreprises elles-mêmes, plus qu'à l'échelle des pays. Quoi qu'il en soit, il semble que la question soit posée : le modèle de concession est-il le bon ? Empruntant un schéma OCR pour Opportunités - Challenges et Opportunités (Groutel, 2013) cet article vise à répondre à cette question. Quelles sont les opportunités et les challenges à relever par les concessionnaires ? Quelles seraient les recommandations pour que des concessions soient des réponses aux défis actuels : rentabilité, respect des communautés et de la biodiversité, changement climatique, démographie, besoins des marchés locaux, les tâches normalement du ressort des Gouvernements, les risques autour des IFL's ou encore de la bonne gouvernance.

## Coopération forestière au cœur du développement territorial

Jean SIONNEAU, Stéphane VIEBAN, Cécile GOUBE

Alliance Forêts Bois

Alliance Forêts Bois a mis au cœur de son projet stratégique l'ancrage territorial. Notre engagement en terme de proximité, qu'elle soit géographique, physique ou organisationnelle, est en effet l'une des clés de notre réussite future, au bénéfice du développement durable de la filière de nos territoires. Cette proximité et cet ancrage sont particulièrement forts, dans chaque territoire, vis-à-vis de nos adhérents, de nos clients bois, de nos partenaires, et en tant qu'entreprise :

\* Vis-à-vis de nos adhérents, propriétaires forestiers, grâce au développement de relations humaines de confiance, inscrites dans la durée, avec les techniciens de la coopérative, qui apportent de précieux services et conseils individualisés ; grâce à l'organisation régulière de « réunions techniques adhérents », par territoire, et grâce à la mise en place de « Comités Techniques de Sylviculture » par essence, associant administrateurs, adhérents, salariés, organisations forestières et instituts de recherche spécialisés.

\* Vis-à-vis de nos clients bois, avec une écoute et des échanges renforcés, ainsi qu'une priorité d'approvisionnement donnée aux clients régionaux.

\* Vis-à-vis de nos partenaires, par le renforcement de nos relations de proximité avec les organisations forestières et les parties prenantes des territoires, par une présence dynamique au niveau politique et administratif local, ainsi que par un engagement fort en termes de formation, en étroite collaboration avec les écoles forestières.

\* En tant qu'entreprise, par la connaissance, la reconnaissance et le respect du terroir et des spécificités locales, en particulier au travers des Assemblées de Sections et de la dynamisation de notre gouvernance locale, qui donne la parole aux territoires. Aujourd'hui, chacune de nos 13 agences territoriales est ainsi dotée d'un Conseil d'Agence : composé de sylviculteurs locaux représentant les adhérents de l'agence, il s'agit d'une véritable force de proposition qui transmet des réflexions d'orientation au Conseil d'Administration de la coopérative. Alliance Forêts Bois, ce sont plus de 500 collaborateurs, répartis sur 13 agences, 35 bureaux et 26 plateformes, passionnés par la forêt et engagés au quotidien dans sa gestion durable, au cœur des territoires.

## **SESSION PARALLELE 2.B - LA FORET SOURCE DE TENSIONS DANS LES TERRITOIRES (SUITE)**

## Faire de la forêt un territoire : la promotion du distillé d'agave sauvage « raicilla » dans l'ouest mexicain

Anouck BESSY

Centre d'Etudes Mexicaines et Centraméricaines (CEMCA)

Dans l'occident mexicain, aux alentours de la municipalité de Mascota (Etat du Jalisco), des populations rurales et paysannes coexistent avec un couvert forestier tempéré dominant. A l'image de la majorité des zones rurales du Mexique, la crise du secteur agricole a engendré de nombreux bouleversements pour ses habitants, qui s'illustrent par un déclin de sa population via des flux quasi-constants d'immigration depuis la moitié du XXème siècle. Dans cette région rurale abandonnée de ses hommes, les institutions publiques développent des projets pour lui donner une nouvelle vocation et une nouvelle attractivité. L'un d'entre eux, le projet « Paysage Biocultural », est une tentative de dynamiser cette région au travers de la création d'un territoire cohérent d'un point de vue économique, culturel et environnemental. La « gestion intégrée » de celui-ci devra à terme permettre la conservation de la biodiversité, laquelle se concentre particulièrement dans les espaces boisés. Dès lors, le territoire du « Paysage Biocultural » se construit et se développe sur la négociation d'une identité régionale principalement « forestière », en tentant d'arbitrer les différents usages des espaces forestiers, parfois antagonistes (sylviculture, sylvopastoralisme, usage récréatif, etc.). Si c'est la forêt qui fait territoire, l'enjeu principal est alors d'en négocier son contenu. Basé sur un travail ethnographique auprès des habitants, des institutions publiques et des promoteurs du projet de Paysage Biocultural, cette contribution vise à décrire et analyser la dynamique de ces négociations au prisme d'un des dispositifs privilégiés par le projet "Paysage Biocultural" : la valorisation des produits issus des espaces forestiers et de sa biodiversité. Le cas de la boisson distillée d'agaves sauvages nommé « raicilla » est particulièrement illustrant dans la mesure où il croise les différentes attentes des institutions publiques et des producteurs. Ensembles, ils s'attachent à définir le produit, et plus particulièrement le statut de sa matière première. En effet, la raicilla est initialement basée sur l'extraction de produits forestiers non ligneux (*Agave maximiliana* et *A. inaequidens*) considérés comme en pénurie dans leurs milieux naturels. C'est paradoxalement cette qualité de « sauvage » qui sert d'argument pour valoriser la spécificité du produit sur le marché croissant des distillés d'agaves. Cependant, il s'avère que si tous les acteurs se rassemblent derrière la promotion de cette qualité, celle-ci s'établit sur une double définition dont les éléments ne sont pas nécessairement exclusifs : d'une part, c'est une plante considérée comme non domestiquée (reproduction uniquement par voie sexuée) ; d'autre part, elle appartient originellement aux espaces forestiers. On assiste alors à des expériences de reproduction in vitro et de pépinières ainsi que leurs transplantations en forêt ou en parcelles agricoles abandonnées. S'agit-il alors de reforester les parcelles agricoles ou de cultiver la forêt ? Derrière la négociation du « sauvage » de la raicilla se dessine en filigrane les jeux d'acteurs pour contrôler les bénéfices de sa production, où se confrontent les légitimités sur les pratiques des espaces forestiers et où se construit l'identité forestière de ce nouveau territoire.

## La culture de la haie comme condition à l'agro-foresterie

Christophe BATICLE

UMR Ecologie et Dynamique des Systèmes Anthropisés (EDYSAN), Université de Picardie Jules Verne

Dans une vision utilitariste du développement durable, l'efficacité d'une innovation est souvent présentée comme tributaire de l'intéressement d'une corporation. Si l'on prend pour exemple la haie bocagère, on relève chez les interlocuteurs du milieu agricole un discours qui oppose schématiquement (et sur un plan diachronique) les routines paysannes d'antan aux tentatives contemporaines de rationalisation écologique d'une contrainte, celle de l'entretien d'un parcellaire arboré dont le contrôle exige un budget temps conséquent sans rendement économique viable. En substance, les partisans du maintien de ces linéaires allèguent que leurs prédécesseurs ou collègues « arriérés » subissent davantage leurs haies qu'ils ne les valorisent. Ce serait là la résultante d'un principe du faire avec qui dominerait ces anciennes logiques. Afin de les dépasser, il conviendrait de faire de ces espaces de bocage un véritable « atelier », à la manière des autres composantes de l'exploitation agricole, dans l'esprit d'une agro-foresterie répondant aux attentes du développement durable. S'inspirant, en France, des travaux déjà anciens de Soltner, cette appréhension de la haie se base sur son rôle positif à l'égard des troupeaux pour l'ombre apportée, mais également de l'effet brise-vent contribuant à créer un « micro-climat » sur les parcelles ainsi protégées, de même qu'un avantage quant à la gestion des eaux stagnantes sur les sols imperméables. C'est ainsi la rationalité du système agronomique qui est convoquée, mais en arrière-plan on découvre rapidement que c'est le paysage qui fut premier dans les motivations de ces exploitants fondateurs de l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache (3AT – Nord et Aisne) dans les années 1980. Surtout, en comparant les perceptions relevées dans plusieurs régions agricoles aux paysages contrastés, apparaît une autre dimension, liée à la présence/absence d'une culture de la haie. L'écho reçu par les théories de Soltner varie du tout au tout selon l'inscription du linéaire arboré dans une histoire longue du territoire. L'enquête qui servira de point de départ à notre démonstration a concerné quatre secteurs de la région Picardie : le Santerre, le Vermandois, le Laonnois et la Thiérache. Les trois premiers sont éminemment associés à l'openfield intensif, alors que seule la Thiérache s'est tournée vers un système herbagé laitier extensif dès le milieu de XIXe siècle. La « commande » passée au sociologue consistait alors à comprendre les freins à l'innovation en faveur de la filière bois-plaquettes, dans un contexte de dépréciation du bois bûche tiré de l'entretien des haies. L'option des scientifiques (pharmacologues et écologues spécialisés dans la compréhension des dynamiques forestières) consistait à penser le bois plaquette comme une solution valable à la pérennisation des haies dans un contexte économique tendu pour éleveurs tentés par le retournement de leurs prairies. Ce faisant, il s'agissait initialement de travailler sur la notion d'acceptabilité sociale. Le projet (FORHAIE), financé par le Ministère de l'écologie et du développement durable, visait ainsi à démontrer l'efficacité agronomique de la haie, notamment au travers des auxiliaires de l'agriculture permettant de lutter contre les ravageurs des cultures. Afin de contrer les résistances à une législation contraignante en faveur de la trame verte, le SRCE Picardie, qui a connu une forte opposition agricole, mise sur les incitations. Toutefois, c'est la dimension éminemment culturelle du paysage bocager, perçu comme identitaire en Thiérache, qui s'est imposée rapidement, au-delà donc des arguments de l'efficacité économique. L'apport des sciences sociales consiste alors à montrer les limites d'une approche purement systémique en réintroduisant les collectifs d'acteurs, agriculteurs, mais également populations intéressées au paysage. Nous viserons ainsi à montrer que la transition énergétique est aussi tributaire de l'appréhension historique des éléments topographiques dans l'histoire des paysages locaux, dimension avec laquelle le droit aura à composer.

## Vers une politique forestière et écologique conçue par bassins écogéographiques

Jean BONNIER

Forêt Méditerranéenne

La région forestière méditerranéenne concerne plusieurs sylvoécotopes retenues par l'Inventaire forestier national, 18 départements et quatre régions. Les forêts méditerranéennes de France, caractérisées par le fait qu'elles croissent sous un climat particulier, le climat méditerranéen, sont différentes des autres forêts françaises par leur composition floristique, leurs écosystèmes, y compris la faune, et les usages qu'en ont fait et qu'en font les populations locales comme celles des visiteurs. Le climat méditerranéen est caractérisé par la concordance d'une saison humide et froide, autour de l'hiver, et d'une saison sèche et chaude, autour de l'été. Cela conduit la plupart de ses peuplements à une croissance que les sylviculteurs du centre et du nord de la France peuvent juger modeste. Mais la forêt méditerranéenne présente souvent des aptitudes productives non négligeables ainsi que d'autres qualités fondamentales comme une extrême biodiversité, une résilience remarquable, un rôle historique dans la protection des sols contre l'érosion, des attraits paysagers réputés. Les forestiers et naturalistes méditerranéens souffrent de constater que la seule caractéristique qui lui soit universellement reconnue est celle de brûler.... Comme si la forêt landaise ou les forêts boréales de Russie ne brûlaient pas ! La forêt méditerranéenne française concernait jusqu'ici quatre régions : la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, totalement méditerranéennes, le Languedoc-Roussillon quasi totalement, seul le nord de la Lozère ne l'étant pas, et le sud de la Drôme et de l'Ardèche, en Rhône-Alpes. La nouvelle organisation territoriale va rendre encore moins lisible la problématique méditerranéenne, compte tenu de l'importance relative qu'elle va avoir dans la nouvelle Occitanie, où Pyrénées et Massif central dominent et en Auvergne – Rhône-Alpes... C'est dans cette perspective que de nombreux acteurs de la gestion des forêts méditerranéennes françaises ont souhaité attirer l'attention du plus large public, au premier rang duquel les Pouvoirs publics, nationaux et régionaux, en vue d'organiser une prise en compte de cet objet écologique –et sylvicole-particulier qu'est la forêt méditerranéenne, autrement qu'à travers le seul aspect des incendies de forêts. La démarche en question ayant pour objectif de constituer une approche forestière et écologique organisée par Grands bassins écogéographiques, à l'image des Comités de bassins hydrologiques et de concilier cette approche avec la nouvelle organisation territoriale peut être diffusée et généralisée au niveau national. Cette innovation concernerait aussi bien la sylviculture que les questions relatives à l'écologie (biodiversité, faune), ou à l'environnement (gestion des espaces particuliers –parc, etc..-, transition énergétique, carbone, eaux et sols). Notre intervention se proposerait de rapporter cette démarche.



## Entre profane et sacré, arbres et forêts à Timor-Leste

Dominique GUILLAUD, Laure EMPERAIRE, Brunna CRESPI

UMR Patrimoines locaux et Gouvernance (PALOC), IRD-MNHN

Une recherche exploratoire a mis en évidence une multiplicité de statuts et de droits afférant aux arbres et à la forêt à Timor-Leste. Les arbres, tout comme certains espaces forestiers, y relèvent de plusieurs registres d'usage entre profane et sacré : ressources, marqueurs de territoires et d'une histoire et/ou éléments de médiations au sein de la société. Ils sont appropriés individuellement ou collectivement et participent de l'organisation territoriale à l'échelle domestique comme à celle des villages. Dans la sphère domestique, le statut de certains arbres et palmiers peut être dissocié de celui de leur support spatial et une même parcelle peut abriter des individus appartenant à plusieurs propriétaires. A l'échelle du territoire, ce sont des forêts sacrées et, au sein de celles-ci, des arbres particuliers, qui peuvent être eux-mêmes objets d'obligations et d'interdits ou, par leur présence, indiquer le caractère sacré de l'espace environnant. Notre proposition prend ainsi appui sur une catégorisation primordiale en Asie du sud-est : le jeu des oppositions, complémentarités et gradients entre le profane et le sacré. Elle a pour objectif d'interroger les formes d'émergence, d'appropriation et d'usage de ces éléments du paysage : arbres et/ou forêts. Comment s'articulent les modalités du privé et du collectif dans l'organisation et la gestion de ces patrimoines biologiques et culturels ? Selon quels gradients s'organisent-ils - par exemple entre domestiqué et sauvage ou encore entre cultivé et spontané ? Quelles espèces sont objets de ces formes particulières de gestion ? Comment se construisent les démarcations entre le profane et le sacré autour du végétal et du territoire ? La question en toile de fond est celle de la préservation de ces patrimoines face à la mise en place de projets de développement, notamment touristiques, qui difficilement prennent en compte les relations entre diversité biologique et diversité culturelle et cette multiplicité des formes d'appropriation du végétal.

**SESSION PARALLELE 3.A - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS  
INNOVANTS POUR LA FORET (SUITE)**

## Le label Forêt d'Exception : exemple de projet territorial initié en forêt domaniale

Christèle GERNIGON

Office National des Forêts (ONF)

En 2007, l'Office national des forêts (ONF) a engagé une démarche novatrice avec le label Forêt d'Exception. Cette politique s'inscrit dans les logiques de développement durable et d'engagements internationaux pour la gestion concertée des patrimoines naturels et culturels. Comment se déroule le processus de labellisation et quels sont les termes de ce dialogue local ? Quels éléments nouveaux relèvent d'un tel label et des actions qui en découlent ? La conciliation des usages est-elle au cœur des débats ? En quoi cette démarche se distingue-t-elle des « schémas d'accueil du public en forêt » initiés par l'ONF sur la même période ? La Charte nationale Forêt d'Exception® constitue le document fondateur de la démarche dont elle formule les principes de base. Si l'objectif est d'illustrer la mise en œuvre concrète de la gestion multifonctionnelle et exemplaire de grandes forêts domaniales emblématiques, le label distingue un projet territorial rassemblant les acteurs locaux autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées. « Dans une forêt qui présente de multiples enjeux à un haut niveau, l'ONF ne peut plus travailler tout seul : le label est un plus pour mettre tout le monde autour de la table » (enquête 2016). Au niveau national, comme à l'échelle de chaque forêt, la qualité du dialogue engagé avec les partenaires compte tout autant que la qualité du projet élaboré en commun et qui mobilise tous les champs de valeurs : sociales et culturelles, matérielles et immatérielles, économiques et environnementales. Le réseau Forêt d'Exception comprend aujourd'hui 19 forêts. Parmi elles, au moins cinq massifs forestiers auront reçu le label entre 2012 et 2016 : Fontainebleau, Verdun, la Grande Chartreuse, les forêts domaniales de Rouen (Verte, Roumare et Lalonde-Rouvray), et le Val Suzon près de Dijon. Chacune de ses forêts offre déjà une diversité de contextes territoriaux, de partenariats et d'actions innovantes. Les premiers retours d'expériences du dispositif illustrent bien les défis à relever pour construire dans la durée, financer et mettre en œuvre de tels projets concertés en forêt publique. Les enjeux sont dès à présent de faire connaître et de transférer le fruit de ces expériences vers d'autres forêts, vers d'autres territoires. Il s'agit de mieux partager cette culture de projet territorial en forêt domaniale avec d'autres grands acteurs, comme les parcs naturels régionaux, les communautés d'agglomération ou de communes.

## Valoriser la forêt dans les espaces protégés : un partenariat entre les Parcs Naturels Régionaux et l'ONF

Pierre PACCARD<sup>1</sup>, Patrice MENGIN-LECREULX<sup>2</sup>

<sup>1</sup>PNR du Massif des Bauges

<sup>2</sup>Office National des Forêts (ONF)

Les Parcs naturels régionaux, territoires ruraux fragiles au patrimoine remarquable, sont des établissements publics regroupant des collectivités territoriales et sont classés par l'État, à la demande de la région, au vu de l'accord de l'ensemble des collectivités concernées. Ils sont, grâce à leurs chartes, coordinateurs d'un projet concerté de territoire. Leur fédération constitue un outil privilégié pour une représentation nationale auprès de partenaires, ainsi que pour promouvoir et valoriser des actions communes innovantes. Les territoires particuliers des Parcs Naturels Régionaux sont très boisés. La forêt occupe 40% de la surface totale des PNR, contre 30% du territoire métropolitain. Elle constitue ainsi un élément essentiel du patrimoine des Parcs, qu'il convient de protéger et de valoriser en assurant une gestion durable des écosystèmes qui soit à la fois respectueuse de la biodiversité naturelle, des paysages et des activités humaines (filère bois, activités de loisirs...). A noter que les situations sont très différentes d'un Parc à l'autre : ainsi, près de 70% de couverture forestière pour le PNR des Préalpes d'Azur contre 2% pour le PNR du Marais Poitevin. Preuve de l'intérêt et de l'engagement des Parcs à valoriser la forêt-filère bois, près de la moitié des 51 PNR sont couverts par une Charte Forestière de Territoire. Les PNR sont maîtres d'ouvrage (animateurs) de la majorité d'entre elles et développent des actions partenariales visant tant à promouvoir une gestion durable et multifonctionnelle, qu'à développer la mobilisation de la ressource forestière, pour la valoriser localement, ou à développer une culture forêt-bois auprès de tous. Considérant que les forêts publiques tiennent une place majeure dans la gestion des territoires, leur attractivité, leur dynamique et, au-delà, un rôle essentiel dans la vie même du monde rural, l'Office National des Forêts (ONF) et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ont formalisé un partenariat par une convention cadre. Plus d'une vingtaine de conventions locales de coopération adaptées au contexte et aux enjeux des territoires ont été établies entre les PNR et l'ONF. L'ONF a également engagé une démarche novatrice avec le label Forêt d'Exception, qui vise, autour d'un patrimoine forestier domanial aux valeurs particulièrement affirmées, à construire un projet territorial avec les acteurs locaux, et notamment les Parcs naturels régionaux. Tous les domaines sont concernés : sociaux et culturels, économiques et environnementaux. Un retour d'expérience sera présenté lors de ce colloque. Il reviendra sur des massifs forestiers où l'ONF et des PNR sont étroitement associés dans la démarche Forêt d'Exception (Montagne de Reims et la Grande Chartreuse par exemple), ainsi que sur d'autres actions partenariales sur les thèmes de la préservation de forêts à haute valeur écologique et de la valorisation économique de la filière forêt-bois.

**SESSION PARALLELE 3.B - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS  
INNOVANTS POUR LA FORET (SUITE)**

## Des territoires pour la filière bois ? Recompositions spatiales entre innovation et recours patrimonial

Jonathan LENGLET

Laboratoire d'études des ressources forêt-bois (LERFOB), AgroParisTech et laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), Paris I Panthéon-Sorbonne

Les sciences sociales ont depuis plusieurs décennies démontrées leur intérêt pour les objets forestiers. Les géographes y ont largement contribué tout en abordant des problématiques variées et en faisant ressortir la multitude d'enjeux auxquels sont confrontés ces espaces. En effet, la forêt est tout à la fois un système écologique, économique et social approprié et transformé par l'usage qu'en font les individus et les représentations qu'ils en ont. Si ces caractéristiques sont aujourd'hui bien connues, elles témoignent de l'important décalage spatial et temporel qui existe entre cette ressource et les attentes d'un marché largement globalisé. Dès lors, on comprend l'importance stratégique de l'industrie de première transformation mais aussi la complexité de la position qu'elle doit tenir. D'un côté les propriétaires sont de plus en plus éloignés de leur forêt, ne la gèrent pas ou la gère à distance (souvent en déléguant), contrastant avec les anciens modes de gestion souvent utilitaristes. De l'autre, le monde très fermé de l'industrie du bois française se voit secoué par l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouvelles manières de produire, rebattant les cartes sur les questions d'accès à la ressource, de compétition, de lien au territoire.

Par ailleurs, la notion de territoire est aujourd'hui abondamment utilisée mais ne doit pas nous amener à le considérer comme une donnée a priori. Nous considérons en effet que le territoire est toujours une production sociale et ne constitue, en tant que tel, qu'une forme parmi de nombreuses autres que peuvent prendre les dimensions spatiales des sociétés. Dans le contexte actuel de profonds changements politiques et économiques auxquels est confronté le secteur forestier, il semblerait néanmoins que cette forme de recomposition socio-spatiale soit promue ou tout du moins favorisée par un certain nombre d'acteurs.

C'est ainsi qu'émergent de nouvelles formes de développement local et territorial, institutionnalisées ou non. Les exemples sont nombreux et diversifiés. La multiplication récente des initiatives visant à promouvoir les bois locaux, soit en favorisant leur utilisation au sein de circuits courts, soit par le biais de marques et de labels en est un marqueur. Mais l'impact territorial de ces démarches peut aussi se matérialiser de façon beaucoup plus directe, comme c'est notamment le cas avec la mise en place de nombreux fonds privés d'aide aux travaux forestiers et à la plantation. L'investissement des acteurs, notamment privés, sur ce type d'actions est-il révélateur d'un tournant territorial innovant opéré par une partie de la filière ? Ou est-il symptomatique d'un secteur en mal de renouvellement qui, par un recours au territoire d'ordre patrimonial, cherche à assoir son développement local ? Un projet de territoire faisant cohabiter les différentes approches est-il envisageable ?

L'approche développée ici relève d'une forme de géographie économique et sociale, remettant au centre de la réflexion le rôle joué par les structures socio-spatiales sur trajectoires et stratégies des entreprises de la filière. Nous cherchons à travers ce travail à faire émerger la vision et le rapport au territoire qu'ont les acteurs qui le pratiquent et le construisent et, en cela, en quoi ces caractéristiques sont vectrices d'identités et de territorialités fédératrices ou segmentantes et quels sont les rapports de force qui s'exercent à titre collectif ou individuel sur l'espace forestier. Il s'agit donc bien de comprendre comment la filière forêt-bois s'accommode du territoire, se l'approprie, l'utilise et l'intègre dans sa stratégie. Ce travail s'appuie sur une thèse débutée en septembre 2016, l'objectif est donc d'en présenter les hypothèses, la démarche et les méthodes ainsi que d'en discuter les perspectives d'évolution.

## La forêt et ses usages : quelle prise en compte dans la planification territoriale ?

Robin CHALOT

Lichen

L'aménagement du territoire entretient vis-à-vis des espaces forestiers une relation ambivalente, tantôt menaçante (urbanisation débridée, infrastructures de transport, construction d'équipements), tantôt protectrice (périmètres inconstructibles, soutien aux débouchés de la ressource bois, reconnaissance des valeurs touristiques, patrimoniales, paysagères). Les collectivités locales ont par ailleurs la responsabilité de préserver et de renforcer, notamment via leurs documents d'urbanisme, les milieux naturels, les continuités écologiques et la biodiversité dans son ensemble (art. L.101-2 du C. de l'Urbanisme). Les forêts constituant une part majeure de ces espaces et ressources à protéger, leur devenir est donc une problématique essentielle de l'aménagement du territoire. PLU et SCoT, les documents qui planifient l'occupation de l'espace à l'échelle la plus fine, disposent toutefois de moyens relativement limités dans ce domaine. Leurs outils sont essentiellement d'ordre foncier : zonage inconstructible, Espaces Boisés Classés (interdisant le défrichement), protection ponctuelle d'éléments boisés au titre de la biodiversité ou des paysages (art. L.151-23 du C. de l'Urbanisme). Ils préviennent la disparition du caractère boisé que causeraient d'éventuelles opérations d'aménagement ou un changement d'occupation des sols. Mais ce "caractère boisé", non défini par la loi, est-il suffisant pour garantir la pérennité des écosystèmes forestiers et des services qu'ils rendent ? Les forêts semblent traitées par les documents d'urbanisme comme des masses uniformes, seulement définies par leur strate dominante, et qu'il s'agit simplement d'épargner de l'urbanisation. La réglementation qu'ils établissent ne rend pas suffisamment compte de la variété des peuplements forestiers et des intérêts (écologiques, économiques, sociaux...) qui en découlent. Elle ne permet pas d'agir sur les pratiques d'entretien et de récolte, sur le choix des espèces privilégiées ou plantées, sur la préservation de certains facteurs de richesse (bois mort, clairières, essences d'intérêt particulier, etc.). En somme, l'aménagement du territoire via les documents d'urbanisme peut garantir la pérennité des forêts en termes de quantité (surface), mais peine à l'assurer en termes de qualité ou de diversité. La présentation s'attachera à décrire comment les forêts et leur multifonctionnalité sont intégrées à la stratégie de territoire portée par les documents d'urbanisme locaux. Il s'agira de montrer que les enjeux de préservation et de partage de l'espace sont généralement bien identifiés, mis en débat et traduits en objectifs particuliers, mais que les dispositions mises en œuvre pour y répondre restent souvent marginales. Enfin, des pistes de réflexion seront proposées pour dépasser les limites de ces documents : articulation avec d'autres politiques publiques, échanges entre acteurs pour la définition d'un projet de territoire partagé, évolution des compétences du PLU ou de la hiérarchie des normes...

**CONFERENCE PLENIERE 2 - LES TERRITOIRES BERCEAUX D'INSTRUMENTS  
INNOVANTS POUR LA FORET (SUITE ET FIN)**



## La méthode PECT-in : Plan d'Exploitation Concertée Territorial incluant forêts privées et publiques

Francis DE MOROGUES

FCBA

La répartition de la propriété des forêts de montagne se caractérise par des bois publics sur les hauteurs et des bois privés en aval. Pour rentabiliser une opération de récolte il est ainsi opportun de mobiliser des bois de ces deux types de propriétaires.

Cependant, récolter des bois en forêts publiques et privées ensemble est ... « compliqué ». La pluralité des contraintes (réglementaire, animation, ...), des opérateurs concernés (propriétaires privés, communes, ONF, CRPF, opérateurs techniques, ...) et la définition de la gouvernance de l'opération (portage, répartition des produits...) entraînent des coûts de coordination entre acteurs importants et une phase préparatoire de parfois plusieurs années.

Parallèlement, il s'est créé un élan national pour promouvoir la mutualisation privé-public et la massification. Ainsi, plusieurs initiatives actuelles s'attachent à trouver des solutions concrètes (AMI SYMBIOSE par exemple).

Par ailleurs, la technologie du ballon débardeur, en cours de développement, modifie l'approche habituelle. En effet, son utilisation nécessite de concentrer un volume de récolte de plusieurs milliers de mètres cube dans une unité de temps et d'espace. Elle ouvre ainsi l'opportunité d'organiser la logistique aval au sein du territoire d'accueil pour associer à la matière des services pour mieux la valoriser. Aussi, à l'innovation technologique du ballon débardeur il est nécessaire d'associer une innovation organisationnelle.

Un groupe de travail<sup>1</sup>, composé d'acteurs de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'arbre à la scierie, a produit la méthode « PECT in ». Il s'agit d'une démarche graduelle et opérationnelle avec le territoire comme acteur central accompagnée de la définition d'outils nouveaux : le Projet de Territoire et le Contrat de Territoire.

---

<sup>1</sup> Le groupe de travail était composé de l'ONF, du CRPF, de la chambre d'agriculture de l'Isère, de la COFORET (coopérative forestière), d'ECHOFORET (ETF), de l'Union Régionale des Communes Forestières Rhône Alpes et de Bois du Dauphiné (scieur en Isère).

## **Pourquoi la politique forestière ne veut pas du territoire... doit-on y remédier...et comment ?**

Arnaud SERGENT

UR Environnement, territoires et infrastructures (ETBX), Irstea

La politique forestière française s'est historiquement construite sur une logique centralisée et sur des bases plutôt dirigistes dans un contexte d'affirmation de l'autorité de l'Etat et de son administration. Depuis le milieu des années 1980, elle a fait l'objet d'ajustements liés à l'eupéanisation, à la décentralisation et aux réformes administratives mais elle reste une politique nationale qui semble encore gouvernée sur un mode bureaucratique et sectoriel assez traditionnel. Pourtant cette forme de gouvernance est très souvent critiquée pour son manque d'efficacité à résoudre des problèmes de plus en plus complexe et pour son manque de légitimité au regard de l'évolution des enjeux démocratiques. En l'occurrence, un des éléments de controverse assez significatif dans le domaine de la politique forestière a trait à la pertinence du modèle centralisé où l'Etat conserve un rôle prédominant. Dans ce cadre il s'agit notamment de poser la question de l'émergence de formes de gouvernance territorialisées qui offriraient des perspectives de renouvellement des conditions de formulation et de mise en œuvre de la politique forestière. Cette gouvernance territorialisée permettrait (i) de proposer un traitement différencié des problèmes forestiers selon les contextes territoriaux ; (ii) d'organiser un partage de l'autorité en cohérence avec les compétences respectives des différents acteurs publics ; (iii) de favoriser l'ouverture du dialogue et de la concertation à différents porteurs d'intérêts en lien avec les enjeux forestiers. Dans ce contexte l'objectif de la communication proposée est d'abord d'évaluer le niveau de territorialisation de la politique forestière française à l'aune de ces critères en essayant de repositionner ce processus dynamique dans une trajectoire historique. La position défendue ici étant que d'une part la politique forestière française est peu territorialisée et d'autre part que cette situation relève d'une orientation politique, et non pas d'un quelconque « archaïsme » institutionnel. Ensuite nous poserons la question du caractère normatif de l'injonction à la gouvernance territoriale en tentant d'objectiver les arguments en faveur d'une promotion active de la gouvernance territoriale. Sur la base de ces arguments, nous terminerons en proposant des actions et des réformes institutionnelles permettant de favoriser une plus grande territorialité de la gouvernance forestière.

## La gouvernance territoriale : le choix innovant des Communes forestières

Anne GALIBERT

Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR)

Les Communes forestières ont inscrit la gestion des forêts et le développement de la filière forêt-bois au cœur des politiques de développement durable. Pour cela, elles ont mis en œuvre depuis une quinzaine d'années plusieurs expérimentations : le réseau des chartes forestières de territoires, les programmes 1000 chaufferies bois en milieu rural et 100 constructions publiques en bois local, les plans d'approvisionnement territoriaux. Elles se sont déployées sous deux formes d'approches territoriales :

- Avec les collectivités dotées de compétences en matière de gestion forestière et de valorisation multifonctionnelle de l'espace forestier, au titre de l'aménagement et du développement économique : communes, intercommunalités, Parcs Naturels Régionaux, ...;
- Avec les territoires de projet associant habitants et usagers des forêts à la gouvernance du développement forestier. Dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, ces deux approches territoriales doivent désormais être reliées. Les communes forestières proposent d'intégrer le développement forestier dans les politiques d'aménagement et de planification durable. Pour mobiliser les compétences renforcées des groupements de collectivités, une nouvelle gouvernance doit inscrire les espaces forestiers, leurs biens et leurs services, dans cette recomposition territoriale autour de liens villes – campagne. Dans cette perspective, forêts et filières bois représentent des solutions concrètes pour répondre aux problématiques économiques, sociales et climatiques.